

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 95.085

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 10 Août à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

3 Août 1995

**DATE D'AFFICHAGE**

3 Août 1995

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, MM. LACOTTE, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. GAVEN par M. HUGENDBLER  
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON

**ABSENTS EXCUSES** :

M. BOISNARD, M. CANDAU

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 29  
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Constitution du Groupe de Travail du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (S.M.V.M.) sur le littoral charentais

**VOTE** : 3 Abstentions - Unanimité des suffrages exprimés.

Par lettre en date du 21 Juillet 1995, Monsieur le Préfet a indiqué que le projet de Schéma de Mise en Valeur de la Mer (S.M.V.M.) sur le littoral charentais, en cours d'élaboration, sera présenté pour avis avant la fin 1995 au Groupe de Travail mis en place par arrêté préfectoral du 10 Février 1992.

Le décret du 5 Décembre 1986 prévoit dans son article 10 que le Groupe de Travail est composé notamment de représentants élus par les assemblées des collectivités territoriales et les assemblées consulaires.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'élire le représentant qui siégera au Groupe de Travail auquel sera soumis le projet de S.M.V.M.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,

- VU la lettre du 21 Juillet 1995 de Monsieur le Préfet concernant la constitution d'un Groupe de Travail pour l'examen du projet de Schéma de Mise en Valeur de la Mer (S.M.V.M.) sur le littoral charentais,

- APRES en avoir délibéré,

#### D E C I D E

- de désigner M. BOISNARD comme représentant au sein du Groupe de Travail auquel sera soumis le projet de Schéma de Mise en Valeur de la Mer sur le littoral charentais.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 22 Août 1995**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**

